

Ilustração do demônio Belzebuth por Louis Le Breton, gravada por M. Jarrault (*Dictionnaire Infernal*, 1863). Arte de domínio público. Composição visual remixada.

DOI: 10.53981/destrocos.v6i1.58988
DOSSIÊ LIMIARES DESTITUINTES: POLÍTICA, DIREITO, TEOLOGIA E LINGUAGEM

POUVOIR CONSTITUANT
OU POUVOIR DESTITUANT? : DU NIHILISME PARFAIT A LA REITERATION DE LA REVOLUTION

Erwan Sommerer
Université d'Angers, Angers, France

Résumé
La théorie politique contemporaine oppose couramment le pouvoir constituant et le pouvoir destituant. Je me propose dans cet article de contester cette opposition et de démontrer leur complémentarité. Je montre tout d'abord que certaines caractéristiques du pouvoir destituant, héritées des pensées de Benjamin et de Sorel, ainsi que de l'anarcho-nihilisme du XIX^{ème} siècle, peuvent être comprises comme les conditions de possibilité du pouvoir constituant. Ces caractéristiques, que je qualifie de pratiques de la négativité, conduisent ainsi à une situation de nihilisme parfait dans laquelle une communauté peut prendre une décision fondamentale sur son existence politique. Puis j'interroge cette complémentarité à un second niveau en m'appuyant notamment sur l'anarchisme de Landauer. Après avoir défendu l'idée que seule la réitération du pouvoir constituant permet la préservation de la liberté propre aux périodes révolutionnaires, je conclus qu'une fondation sans *archè* et la préservation de la dimension contingente de l'ordre constitué – rendues possibles par cette réitération – répondent à certaines exigences de la théorie du pouvoir destituant d'Agamben.

Mots clés
Pouvoir constituant, pouvoir destituant, anarchisme, révolution, fondation.

CONSTITUENT POWER OR DESTITUENT POWER?: FROM PERFECT NIHILISM TO THE REITERATION OF REVOLUTION

Abstract
Contemporary political theory commonly contrasts constituent power and destituent power. My aim in this article is to challenge this opposition and demonstrate their complementarity. I begin by showing that certain characteristics of destituent power, inherited from the writings of Benjamin and Sorel, as well as from nineteenth-century anarcho-nihilism, can be understood as the conditions of possibility of constituent power. These characteristics, which I describe as practices of negativity, lead to a situation of perfect nihilism in which a community can make a fundamental decision about its political existence. I then examine this complementarity at a second level, drawing in particular on Landauer's anarchism. After defending the idea that only the reiteration of constituent power allows the preservation of the freedom specific to revolutionary periods, I conclude that a foundation without *archè* and the preservation of the contingent dimension of the constituted order – both made possible by this reiteration – meet certain requirements of Agamben's theory of destitutent power.

Keywords
Constituent power, destituent power, anarchism, revolution, foundation.

Submetido em: 05/05/2025
Aceito em: 09/05/2025
Publicado em: 21/07/2025

Como citar: SOMMERER, Erwan. Pouvoir constituant ou pouvoir destituant? : du nihilisme parfait à la réitération de la révolution. *(des)troços: revista de pensamento radical*, Belo Horizonte, v. 6, n. 1, p. e58988, jan./jul. 2025.

Este trabalho está licenciado sob uma licença *Creative Commons Attribution 4.0*.

La théorie du pouvoir destituant a été construite en opposition à la notion de pouvoir constituant. C'est le cas chez Giorgio Agamben, qui définit la « dialectique entre pouvoir constituant et pouvoir constitué » comme la « tragédie »[1] des révolutions lorsque celles-ci ne font que remplacer un ordre institutionnel par un autre et reconduire la domination. C'est le « mécanisme diabolique » d'un pouvoir qui, loin d'incarner les pratiques révolutionnaires auxquelles on l'associe depuis la fin du XVIII[ème] siècle, en est au contraire la trahison. Une même condamnation traverse les textes du Comité invisible, dans lesquels le pouvoir constituant est « l'habit de lumière dont se revêt l'origine toujours sordide du pouvoir, le voile qui hypnotise et fait croire à tous que le pouvoir constitué est bien plus que ce qu'il n'est ».[2] Ce n'est que la fiction invoquée par les gouvernants pour masquer la fragilité de leur régime en lui inventant un fondement imaginaire – la loi divine, le peuple ou la raison. L'ordre constitué, appuyé sur « une transcendance censée le placer hors d'atteinte », devient un « ordre sans dehors » qui échappe à la critique : « le pouvoir constituant nomme ce monstrueux sortilège qui fait de l'État celui qui n'a jamais tort, (…) qui n'a pas d'ennemis ». Lors d'une révolution, ce pouvoir est alors le nom des partis, des assemblées et de tous les processus qui canalisent et neutralisent la contestation. À cela s'oppose le pouvoir destituant défini comme résistance à l'institutionnalisation et comme tentative pour maintenir ouvert le domaine des possibles. L'appareillage conceptuel déployé par Agamben pour le caractériser (désactivation, désœuvrement, impotentialité) renvoie à l'idée d'une puissance qui refuse l'épuisement de ses potentialités, donc la fixation des pratiques, des normes et des identités dans un ordre politico-juridique.[3] Destituer, c'est refuser de se laisser entrainer dans la logique constituante, c'est amener l'autorité de l'État « à assumer son arbitraire, à révéler sa dimension contingente »[4] et c'est en cela dissiper ses fondements pour la laisser tourner à vide.

Dans cet article, je vais contester cette opposition entre pouvoir destituant et pouvoir constituant. La thèse que je vais défendre est qu'ils ne sont pas incompatibles et peuvent être inscrits dans une relation de complémentarité qui leur permet de s'exprimer pleinement. Pour l'expliquer, mon point de départ sera la définition que donne Andreas Kalyvas des séquences constituantes en tant qu'« actes imprévisibles et discontinus qui défient l'ordre établi, remettent en question la portée et le contenu de la politique institutionnalisée et transgressent les limites du possible et de l'acceptable ».[5] Il ajoute qu'il s'agit du moment précis où une communauté prend « une décision fondamentale concernant la forme de son existence politique ».[6] De mon point de vue, cette perspective décisionniste engage bien plus qu'un simple changement de constitution ou qu'un banal réaménagement institutionnel : c'est une refondation qui englobe l'ensemble des relations socio-économiques et des principes éthico-politiques sur lesquelles elles se fondent, ce qui implique l'existence d'un point de rupture radical entre l'ordre qui est aboli et celui qui le remplace.

[1] Agamben Giorgio, *Vers une théorie de la puissance destituante*.
[2] Comité invisible, *À nos amis*, p. 74.
[3] Agamben parle d'une « puissance » destituante pour marquer ce refus du pouvoir. J'utiliserai pour ma part l'expression « pouvoir destituant » puisque c'est sous ce nom que le concept a connu sa plus grande diffusion.
[4] Comité invisible, *À nos amis*, p. 75.
[5] Kalyvas, *Democracy and the Politics of the Extraordinary*, p. 292.
[6] Kalyvas, *Democracy and the Politics of the Extraordinary*, p. 299.

Mon propos vise alors à expliquer en quoi un tel point de rupture n'est pas sans lien avec certains éléments issus de la théorie du pouvoir destituant. Plus précisément, je vais démontrer que c'est par la réitération d'une telle rupture que les logiques constituantes et destituantes peuvent converger. Pour cela, j'explorerai dans un premier temps les racines de l'approche destituante chez Walter Benjamin, dont j'interrogerais la pensée à l'aune de celle de Georges Sorel et de l'anarcho-nihilisme du XIX^{ème} siècle. Mon questionnement portera ici sur les conditions de sortie hors du cycle benjaminien de la violence fondatrice et de la violence conservatrice et j'expliquerai dans un deuxième temps en quoi des aspects clés de la théorie contemporaine du pouvoir destituant nous aident à cerner ces conditions : à travers les concepts de totalisation de la rupture et de pratiques de la négativité, j'arriverai à la conclusion que la sortie hors du cycle nécessite l'arrachement à l'ordre positif et la mise en œuvre d'une situation que je qualifierai de nihilisme parfait. Dans une troisième partie, je décrirai cette situation spécifique comme la condition d'expression pleine et entière du pouvoir constituant, ce qui me conduira à une question : comment éviter que l'esprit révolutionnaire ne s'épuise dans l'ordre constitué ? Après avoir écarté certaines réponses, dont le conseillisme arendtien, je terminerai mon propos en soulignant que seule la réitération du pouvoir constituant en tant que passage par le nihilisme parfait permet de garantir l'expression d'une logique destituante de résistance à la fixation conservatrice des institutions.

1. Interruption du cycle benjaminien et totalisation de la rupture

Pour amorcer ma réflexion, je vais repartir de l'interrogation inaugurale de Benjamin dans sa *Critique de la violence* et remettre ainsi en chantier la question d'une révolution qui n'aboutisse pas à la reconduction des rapports de domination au sein d'un ordre hiérarchisé. Tout le propos de cet auteur tourne autour de cette énigme qui est l'une des plus difficiles que la pensée politique du XXème siècle nous ait léguée : comment échapper au cycle de la violence fondatrice et de la violence conservatrice, donc au devenir-conservateur des révolutionnaires qui, une fois achevée la conquête des institutions, s'installent au cœur de l'État et utilisent ses ressources répressives pour asseoir leur pouvoir, pour clore la parenthèse insurrectionnelle qui a servi leur dessein et neutraliser l'opposition ? C'est dans cette perspective que le pouvoir constituant apparait inextricablement lié au pouvoir constitué. Celui-ci est alors tout autant son unique destination que le site de son épuisement, lorsque l'ordre existant s'impose comme le seul possible jusqu'à ce qu'une nouvelle révolution relance le cycle. À chaque fois, l'abolition temporaire de la loi ne sert qu'à sa réinstauration.

La « violence divine » désigne alors chez Benjamin l'interruption du cycle,[7] et je vais en interroger les conditions de possibilité. Remarquons tout d'abord que cette interruption procède d'un rapport spécifique entre intériorité et extériorité, et que ce rapport peut se comprendre sous forme d'une hiérarchisation des ruptures : à la pseudo-rupture incarnée par les séquences révolutionnaires internes au cycle s'opposent les révolutions *contre* le cycle lui-même, dont la portée est nécessairement bien plus ample et ambitieuse. Là où les premières sont adossées à une continuité de fond et ne sont que des fluctuations de surface qui préservent tout ce qui devrait être détruit, les secondes

[7] Benjamin, *Critique of violence*, p. 249.

constituent l'effort fait pour briser cette continuité et trouver la voie d'une extériorité et d'une hétérogénéité radicales vis-à-vis de l'ordre positif. Cet objectif est indéniablement exigeant si l'on considère qu'il s'agit de s'attaquer à tout ce que les pseudo-ruptures laissent intact. Pour préciser mon vocabulaire, je dirai alors que porter la rupture à son plus haut degré d'efficacité – ce que j'appellerai la totalisation de la rupture – impose la mise en œuvre de pratiques de la négativité aptes à créer une situation d'arrachement à la positivité que je caractérise par le concept de nihilisme parfait. Pour expliquer ces notions, je vais me fonder sur la référence benjaminienne à Georges Sorel, dont les *Réflexions sur la violence* fournissent une illustration éclairante de l'interruption du cycle.

La distinction sorélienne entre grève politique et grève prolétarienne permet d'appréhender très concrètement la hiérarchisation des ruptures. La grève politique n'est qu'un bouleversement factice qui ne vise que le réformisme, autrement dit l'amélioration superficielle des conditions de vie des ouvriers à l'intérieur d'un système où l'exploitation est reconduite puisque ni l'État ni le capitalisme ne sont mis en cause. Surtout, elle manifeste la volonté de la part des dirigeants socialistes ou syndicaux de prendre le pouvoir et d'asseoir leur domination. Dès lors, elle maintient la « foi dans la force magique de l'État »[8] et ne débouche que sur une transmission du pouvoir « de privilégiés à privilégiés »[9] : les ouvriers n'ont pour seul horizon que de « changer de maîtres ». La grève prolétarienne déploie pour sa part une radicalité bien supérieure. Elle prolonge l'idée marxiste originelle de la révolution comme « une séparation absolue entre deux ères de l'histoire ».[10] Elle advient en tant que « catastrophe »[11] dont le but est la suppression de l'État et du capitalisme et c'est en cela que Benjamin, dans son commentaire, la déclare « anarchiste ».[12]

Cette appellation me parait pertinente. La perspective sorélienne, en effet, se rapproche fortement de certains aspects de l'anarchisme du XIX^{ème} siècle. Mais avant d'en dire un mot, il me faut éclaircir les modalités de réalisation de cette totalisation de la rupture qui vise au démantèlement de l'ensemble du système politico-économique. Sorel repère deux conditions. La première est le rejet des utopies, donc des plans ou des programmes qui fourniraient d'avance, prêtes à l'emploi, les structures de la future société sans État et sans classes : ce ne sont que des projets abstraits que les élites politico-intellectuelles échafaudent à l'écart du prolétariat et qui leur servent à négocier leur intégration à l'ordre existant. Loin d'être la source de véritables ruptures, ces projets sont la voie la plus directe vers l'internalisation de la contestation, lorsque celle-ci dégénère en compromis réformiste. C'est pourquoi la grève prolétarienne ne peut être qu'un « mythe », c'est-à-dire, dans le vocabulaire de Sorel, une force de mise en mouvement, une image destinée à exalter et à raffermir le prolétariat. C'est une rampe de lancement vers l'inconnu qui vise à déclencher une mobilisation dont nul ne saurait prévoir le déroulement et les conséquences : la grève prolétarienne a vocation à ouvrir le champ des possibles et à lancer la révolution en tant que brèche dans la positivité. C'est un saut dans le vide, un opérateur d'imprévisibilité qui comporte une dimension de pure négativité. En tant que telle, elle est indissociable d'une seconde condition, qui est l'extériorisation du prolétariat. Celui-ci doit se couper de la nation et refuser toute inscription dans un monde

[8] Sorel, *Réflexions sur la violence*, p. 156.
[9] Sorel, *Réflexions sur la violence*, p. 174
[10] Sorel, *Réflexions sur la violence*, p. 133.
[11] Sorel, *Réflexions sur la violence*, p. 143.
[12] Benjamin, *Critique of violence*, p. 246.

commun avec la bourgeoisie. Ainsi se crée un antagonisme qui, à l'image d'un champ de bataille, oppose deux groupes ennemis et irréconciliables qui se vouent une destruction mutuelle.[13] Rompre le cycle impose ici une révolte telle qu'aucun dénominateur sous-jacent, aucun substrat ne permette de subsumer les deux camps dans une synthèse ou un système englobant.

La pensée de Sorel peut être rapprochée de l'anarcho-nihilisme de Bakounine et Netchaïev pendant leur courte période de collaboration. On trouve chez eux l'idée que les pseudo-révolutions, par le passé, se sont arrêtées « devant la propriété et devant les traditions de ce qu'on appelle la civilisation et la moralité ». Elles se sont limitées « à renverser une forme politique pour la remplacer par une autre ».[14] Dès lors « le salut du peuple ne peut être que dans une révolution qui détruira dans ses racines tout gouvernement et renversera toutes les traditions de l'ordre et des classes ». Pour cela, il est impératif que les anarchistes consacrent toute leur énergie à la destruction pure, sans imposer au peuple un plan préétabli de réorganisation de la société : « c'est là l'affaire des générations à venir. Notre œuvre est une destruction horrible, entière, universelle et implacable ». La radicalité du propos est indéniable et elle renvoie à l'ampleur de la tâche à accomplir : « les formes totalement nouvelles ne pourront naître que quand aucune des forces existantes n'auront survécu aux destructions » ; il suffirait d'une seule trace persistante de l'ordre ancien pour qu'il renaisse et pour que le changement ne soit en fin de compte « qu'apparent et temporaire ».[15] Non seulement la tâche de destruction doit être prioritaire, mais elle doit être d'une ampleur suffisante pour prévenir toute survivance de l'ancien système. Sans cette action dite « pandestructrice »,[16] la révolution demeurera une simple péripétie interne à un système de domination dont la continuité de fond sera assurée. Nous retrouvons ici la logique de totalisation de la rupture avec une insistance sur l'exigence de négation de l'ordre positif dans toutes ses dimensions : la sortie hors du cycle benjaminien implique non seulement l'abolition de l'État en tant que structure politico-administrative, mais aussi de l'ensemble des institutions sociales, morales et juridiques qui sont au fondement de l'oppression et de l'exploitation. C'est par une pratique de la table rase que peut être conquise une position d'hétérogénéité radicale vis-à-vis de la positivité.

2. La voie destituante vers le nihilisme parfait

Ces considérations m'autorisent à identifier ce que j'appellerai dorénavant des pratiques de la négativité. Pour le moment, j'en dénombre trois : l'interruption du cycle de la violence fondatrice et conservatrice impose 1) le refus des utopies ou des programmes qui anticipent précocement le monde post-révolutionnaire, 2) la priorité donnée au démantèlement global de l'ordre existant et 3) la mise en œuvre d'un antagonisme radical qui scinde la société en deux camps irréconciliables. Je vais montrer maintenant que ces

[13] Sorel, *Réflexions sur la violence*, p. 126.
[14] Netchaïev, *Le catéchisme du révolutionnaire*.
[15] Bakounine ; Netchaïev, *Les principes de la révolution*
[16] Bakounine, *Comment se présente la question révolutionnaire*. À noter que Bakounine mentionnait déjà cette idée dans sa *Confession* de 1851 : « Notre mission est de détruire et non pas de construire ; ce sont d'autres hommes qui construiront, meilleurs que nous, plus intelligents et plus frais » (Bakounine, *Confession*).

pratiques recoupent des éléments typiques du pouvoir destituant. L'apport d'Agamben est décisif sur ce point dans la mesure où il fonde sa théorie sur la critique du « modèle de la réalisation », donc de l'idée que « l'action politique consiste à réaliser, dans les faits ou dans les actes, une doctrine, une philosophie, un idéal, un projet, ou tout autre nom que l'on voudra donner à cette sorte de présupposé obscur de toute praxis politique ».[17] Chez lui, la séparation entre ce qui est possible et ce qui est réel (c'est-à-dire conforme à un principe ou à une essence qu'il faut dévoiler), ainsi que la croyance dans la capacité de l'action politique à combler l'écart entre les deux, est le piège tendu par la « machine métaphysique occidentale » : poser le royaume de Dieu, la société sans classe – ou tout modèle idéal fondé sur une *archè* réputée parfaite – comme point d'aboutissement d'une praxis révolutionnaire, c'est en réalité différer indéfiniment leur réalisation. Surtout, c'est assumer de les réduire à de simples recettes pour une réorganisation politico-institutionnelle qui n'en sera que le reflet déformé et ouvrira la voie à des transitions sans fin dominées par l'autorité souveraine des pouvoirs constitués.

D'autres auteurs sont intervenus sur cette question. Mario Tronti, dans ses réflexions sur le pouvoir destituant, adopte une position similaire à partir d'une perspective marxiste. Il prend acte de la faillite de ce qui fut autrefois un « messianisme socialiste » appuyé sur la promesse d'un « avenir radieux ».[18] Il s'agit selon lui d'un reliquat idéologique auquel il faut dorénavant substituer « la destitution de ce qui existe, la mise en crise de ce qui est », donc une critique immédiate et non-utopique du capitalisme. Se délester des promesses métaphysiques est un moyen d'en finir avec les dérives réformistes des organisations syndicales ou politiques qui, faute de pouvoir réaliser la société idéale, se sont contentées historiquement des « conquêtes directes », à savoir des gains matériels ou juridiques qui ont signifié l'abandon de toute ambition révolutionnaire. Face à ce piège, Tronti se prononce à la manière de Sorel en faveur d'une exacerbation des antagonismes. Il appelle de ses vœux l'existence d'un « adversaire puissant » à même d'entrer en conflit avec le prolétariat : contrer la tendance à l'assimilation douce au sein du capitalisme implique de déclencher les hostilités, de susciter une réaction contre-révolutionnaire agressive et de provoquer une scission de l'espace socio-politique. Mais cet affrontement ne se déroule pas entre deux projets positifs ayant une même prétention à établir des pouvoirs constitués ; il nait de la confrontation entre l'ordre dominant et une force purement négative qui ne vise que la destruction de cet ordre.

Idris Robinson condense la position trontiste en deux thèses : « premièrement, le pouvoir destituant rejette tout programme visant à obtenir un objectif, un but ou une fin idéale (…) ; deuxièmement, le pouvoir destituant est considéré comme une capacité entièrement négative et destructrice ».[19] Robinson s'intéresse tout particulièrement à ce versant de destruction qu'Agamben a négligé du fait de sa réticence envers le modèle classique de la rupture. Sans contester l'intérêt d'un pouvoir destituant compris en termes de désœuvrement et de désactivation (ou de « désertion »), il souligne que Benjamin était un « fervent partisan de la destruction révolutionnaire » et que la « violence divine » est un acte d'anéantissement de l'ordre étatique et capitaliste. Il rappelle que la racine latine *destituo* peut aussi bien signifier « abandonner » que « supprimer » et il en déduit que « les propositions d'Agamben doivent (…) être complétées par une stratégie de destitution

[17] Agamben, *Destituent Potentiality and the Critique of Realization*, p. 10.
[18] Tronti, *Sur le pouvoir destituant*.
[19] Robinson, *The Destituent Urge Is Also a Destructive Urge*, pp. 138-139.

comme destruction ».[20] Destituer, de ce point de vue, c'est alors assumer un objectif de démantèlement de la totalité des institutions et des relations socio-économiques qui structurent la domination capitaliste.

Les trois pratiques de la négativité que j'ai mises au jour sont ici confirmées. Toutefois, la théorie du pouvoir destituant en fournit une quatrième qui découle du lien entre destitution, désubjectivation et désidentification. Ainsi, un point clé de l'approche trontiste est la critique de l'internalisation de la classe ouvrière qui était initialement porteuse d'une dimension d'antagonisme vis-à-vis de l'ordre existant. Cet échec livre deux enseignements. Le premier est la nécessité de s'affranchir de l'idée d'un « sujet révolutionnaire » auquel on attribuerait le monopole des potentialités émancipatrices du fait de sa position privilégiée dans les relations d'exploitation ou de domination : la classe ouvrière n'a pas rempli ses promesses et il n'existe pas de sujet de substitution. Robinson partage ce point de vue lorsqu'il écrit que « la phase actuelle de l'accumulation capitaliste marque la fin d'un sujet capable d'actualiser un tel projet constituant positif ».[21] Par-là, il entend qu'il n'existe plus de groupe social susceptible de se tenir à l'extérieur du système capitaliste en lui opposant un ordre alternatif. L'idée même d'un « sujet révolutionnaire » privilégié est un résidu métaphysique. Le second enseignement est que la classe ouvrière, en prenant le chemin réformiste, a inauguré la « politique de l'identité », donc la lutte des groupes opprimés pour la reconnaissance et pour l'acquisition de droits ou d'avantages matériels. Or, une telle auto-affirmation de soi ne peut aboutir qu'à l'assimilation au sein du capitalisme et de son pendant politico-institutionnel qu'est le libéralisme politique : toute identité positive, aussi antagoniste soit-elle en apparence, est vouée à être capturée et internalisée ; il n'existe pas de contre-identité révolutionnaire.

La notion de désidentification utilisée dans la théorie queer me semble alors pertinente pour qualifier l'effort qui est fait pour contester, subvertir et si possible abolir les identités réifiées en circulation dans la société.[22] Les remarques d'Agamben à propos du prolétariat sont ici cruciales. Analysant la *Contribution à la critique de La philosophie du droit de Hegel* de Marx, il rappelle que le prolétariat y est avant tout décrit comme un opérateur de négation de la société, comme une classe qui incarne « la dissolution de toute les classes » et qui annonce, par sa propre auto-suppression « la dissolution de l'ordre social actuel ».[23] Dès lors, confondre la mission du prolétariat avec la défense des intérêts constitutifs de l'identité ouvrière a été « le pire malentendu de la pensée marxiste ».[24] C'est ce qu'affirme également Marcello Tarì qui insiste sur l'idée que « le prolétariat en tant que classe révolutionnaire ne se définit jamais par des catégories économiques, mais plutôt par sa force destructrice et ses actes de solidarité ».[25] S'il faut définir le prolétariat, c'est seulement à travers sa fonction de négativité, donc de destruction d'un ordre socio-économique dans lequel il ne saurait trouver sa place. Je parlerai pour ma part de fonction prolétarienne pour qualifier l'action spécifique de tout groupe social opprimé, quel qu'il soit, qui établit un lien entre sa propre émancipation, la

[20] Robinson, *The Destituent Urge Is Also a Destructive Urge*, p. 140. Cet auteur distingue ainsi le mouvement *Occupy* (désertion) et les émeutes consécutives à la mort de Georges Floyd (destruction) comme les deux faces du pouvoir destituant.
[21] Robinson, *Préface* (Tronti, *Sur le pouvoir destituant*).
[22] Voir par exemple Muñoz, *Disidentifications*.
[23] Marx, *Introduction à la Contribution à la critique de La philosophie du droit de Hegel*.
[24] Agamben, *The Time that Remains*, p. 31.
[25] Tarì, *There Is No Unhappy Revolution*, p. 183.

négation de son identité et la dissolution du système de domination qui est la source de son oppression. C'est le cas des courants féministes ou queers qui militent pour l'abolition des identités de genre et/ou de sexe. Ils endossent cette fonction dans la mesure où ils incarnent le lien entre auto-négation de soi et destruction de l'ordre existant : leurs mobilisations visent à saper les piliers hétéro/cis-centrés de l'autorité de l'État et du capitalisme.[26]

Cette idée de désidentification au sens de double suppression (de son identité et du système qui la porte) parachève mon propos et me permet de repérer quatre pratiques de la négativité. Leur réunion rend possible la totalisation de la rupture et l'arrachement à la positivité qui marquent la sortie hors du cycle benjaminien. Dans la continuité d'Agamben, je dirai que ce sont les conditions nécessaires à l'évitement de l'« anarchie du pouvoir », donc de l'appropriation des séquences de révolution et de fondation par un souverain qui s'installe sur le vide métaphysique et réduit la suspension des lois à un simple instrument de domination – l'état d'exception. Ce sont aussi les conditions d'accès à une situation d'extériorité radicale à l'ordre positif, lorsque survient véritablement la possibilité de son abolition. En reprenant une notion agambénienne, je qualifie cette situation de « nihilisme parfait ».[27] Cela me permet à la fois de marquer son caractère d'interruption de la positivité et de me placer dans la continuité de Bakounine et de Netchaïev. De ce point de vue, le pouvoir destituant est bel et bien l'expression la plus récente d'un ensemble de réflexions et de stratégies développées dès le XIX^{ème} siècle dans les milieux anarcho-nihilistes.

3. De la décision constituante à l'épuisement de la liberté révolutionnaire

Je vais à présent réintroduire le concept de pouvoir constituant. Notons immédiatement à ce propos que chez Sorel, Bakounine et Netchaïev ou Tronti, la stricte priorité donnée à la destruction de l'ordre existant n'est qu'une suspension temporaire de la logique constituante de fondation. La table rase n'est pas le but définitif de l'action politique puisqu'elle appelle une suite sous forme d'une praxis créatrice. Pour ma part, je vais maintenant considérer que le nihilisme parfait est la condition de mise en œuvre du pouvoir constituant. Ce dernier, en effet, ne se manifeste selon moi dans toute sa plénitude que lorsque ne subsistent aucune des formes de l'ordre ancien : ce n'est qu'en situation d'hétérogénéité absolue avec la positivité qu'il peut véritablement se déployer. Je le rapproche ici de ce qu'Ernesto Laclau – influencé par Jacques Derrida – qualifie d'« expérience de l'indécidable », lorsque les défaillances de la structure socio-politique rendent inopérants les rôles, les comportements et les valeurs qu'elle institue. Cette séquence de crise (politique ou économique) appelée la « dislocation » est un retour à la contingence du monde social en amont de tous les choix quant à la forme du régime, quant à ses fondements éthiques, ses hiérarchies, etc.[28] Dans ce contexte, la continuité

[26] Je pense au courant du nihilisme de genre tel qu'il s'exprime dans la revue *Bædan* (2012-2015). Cf. aussi le rejet de la politique de l'identité chez les queers anarchistes de *Bash Back!* (Baroque; Eanelli, *Queer Ultra Violence*).
[27] Agamben, *Potentialities*, p. 171.
[28] Laclau, *New Reflections on the Revolution of Our Time*, pp. 41-45.

institutionnelle est rompue tandis que les déterminismes structurels sont suspendus. C'est là qu'une décision est possible pour pallier l'insuffisance de la structure : les individus peuvent agir pour modeler leur environnement social et politique et procéder au choix de leurs valeurs et de leurs identités. Cette décision au sens fort, au sens derridien, est un « moment de folie » qui ne peut s'appuyer sur aucun algorithme, aucune règle préalable : elle manifeste un « saut de l'expérience de l'indécidabilité à un acte créatif », un « fiat » à travers lequel on joue à « imiter Dieu » en son absence.[29] C'est ainsi qu'il faut comprendre le pouvoir constituant : la totalisation de la rupture est le prérequis d'une décision fondatrice réellement libre et autonome. Elle ouvre le point de passage d'une praxis destructrice à une praxis créatrice.

C'est dans cette perspective décisionniste que le nihilisme parfait, en tant qu'échappée hors des cadres juridiques, politiques ou moraux antérieurs, rend possible l'expression véritable du pouvoir constituant. Mais de nouvelles questions surgissent alors, en écho aux critiques émises par Agamben et le Comité invisible : en réintroduisant ce pouvoir, ne prend-on pas le risque de réintroduire la possibilité de la violence conservatrice ? Qu'est-ce qui empêche les vainqueurs, à l'issue de la révolution, de reconstituer l'État et d'établir leur domination ? En d'autres termes, comment éviter la reprise du cycle benjaminien ? Pour répondre à ces questions, je vais m'appuyer sur leur formulation arendtienne. Dans *On Revolution*, Arendt évoque les révolutions comme un commencement absolu, un « hiatus » dans le temps historique entre « ce qui n'est plus » et « ce qui n'est pas encore » et elle ajoute : « il est dans la nature même d'un commencement de comporter une part d'arbitraire total. Non seulement il n'est pas lié à un enchaînement prévisible de cause à effet dans lequel chaque effet se transforme immédiatement en cause de développements futurs, mais [il] n'a (…) rien à quoi se raccrocher ; il est comme sorti de nulle part, ni dans le temps, ni dans l'espace ». à ce titre, la révolution est un moment d'apogée de la liberté. Mais Arendt interroge alors la tension entre la valorisation d'un tel moment, rare et précieux, et le désir de créer des institutions suffisamment solides pour être « perpétuelles ». Cette tension révèle que toute révolution est porteuse d'une contradiction : la liberté intense des épisodes de fondation doit être sacrifiée si l'on souhaite bâtir un ordre stable qui ne subira pas une nouvelle révolution.[30]

Peut-on résoudre cette contradiction ? La solution arendtienne est à la fois passionnante et insatisfaisante. Puisque la liberté révolutionnaire ne peut pas être institutionnalisée, il faut lui trouver un substitut : à la suite de la révolution hongroise de 1956, elle opte pour le conseillisme. Des sections révolutionnaires parisiennes de la Révolution française jusqu'aux conseils ouvriers hongrois, en passant par la Commune de Paris et les Soviets de 1917, elle repère dans l'histoire l'expérimentation d'une forme politique inédite qui surgit lors des grands épisodes révolutionnaires et qui manifeste la tentative des individus de préserver leur capacité d'action politique contre son appropriation par les partis ou l'État. Elle imagine qu'ils pourraient être le socle d'une « nouvelle forme de gouvernement »[31] où serait préservée une portion de la liberté révolutionnaire. Cependant, aussi intéressante que soit cette piste, elle n'en constitue pas moins une forme de renoncement : si les conseils de citoyens apparaissent bien comme

[29] Laclau, *Deconstruction, Pragmatism, Hegemony*, p. 57.
[30] Arendt, *On Revolution*, pp. 222-223.
[31] Arendt, *On Revolution*, p. 256.

les lieux d'expression d'une vie civique intense, ils ne constituent pas une brèche dans positivité. Ils ne sont pas un « hiatus » révolutionnaire et leur fonctionnement n'engage ni rupture destituante ni de refondation constituante.

Plus récemment, d'autres auteurs ont cherché un compromis entre la stabilité de l'ordre positif et la persistance d'espaces de liberté. Kalyvas, à travers le concept de « politique de l'extraordinaire », défend la créativité constituante en tant que contre-pouvoir. Écartant la possibilité d'une expression permanente de celle-ci – il pense à l'auto-institution de la société chez Castoriadis mais nous pourrions ajouter la théorie négriste du « travail vivant » – il plaide pour la coexistence entre des institutions pérennes et des modalités de contestation et de changement qui, sous forme de désobéissance civile, de révoltes sporadiques ou de conseils participatifs, joueraient le rôle de contre-pouvoirs et feraient évoluer l'ordre positif.[32] De même, Angelica Bernal a formulé la thèse d'une action constituante des « exclus », décrits comme source de renouvellement des lois et des institutions. Critiquant l'idée de fondation souveraine et originaire comprise comme un moment exceptionnel qui déciderait une fois pour toutes de l'organisation des institutions, elle privilégie une conception plus souple et plus diffuse du pouvoir constituant. Celui-ci, loin d'être un évènement absolu dont l'autorité serait source de perpétuation de l'ordre existant, devient une instance de réforme progressive.[33] Ces approches estompent assurément la différence constituant/constitué et visent à concilier la liberté révolutionnaire et l'organisation ordinaire de la société. Cependant, elles ne remplissent pas mon cahier des charges initial : le compromis qu'elles expriment – dont je ne nie pas le caractère très stimulant – relègue au second plan la possibilité d'une rupture qui ait l'ambition de démanteler les fondements de la domination : préserver un cadre institutionnel fixe, même ouvert à la révision, condamne à retomber à l'intérieur du cycle benjaminien.

4. La destitution par la réitération : pouvoir constituant absolu et positivité faible

Les réflexions qui précèdent me conduisent à emprunter une autre voie, celle de la réitération du pouvoir constituant dans le cadre de ce que je vais définir comme un contre-cycle destituant susceptible de contrer le devenir-conservateur des révolutions. Cette idée de réitération est un thème récurrent mais oublié de l'histoire de la pensée politique et religieuse. Ainsi Miguel Vatter décèle-t-il chez Machiavel, dans ses commentaires sur la république romaine, la possibilité d'une « coïncidence radicale entre répétition et commencement ».[34] C'est le cas lorsqu'une communauté met en œuvre des modalités récurrentes de retour à l'acte fondateur de ses institutions, non pas pour renouer avec la pureté originelle du régime mais pour en faire une source de renouveau. De même, lors de la Révolution française, des auteurs comme Condorcet ou Brissot dénoncent les « constitutions héréditaires »[35] qui survivent à leurs rédacteurs et

[32] Kalyvas, *Democracy and the Politics of the Extraordinary*, p. 292
[33] Bernal, *Beyond Origins*, pp. 219-220.
[34] Vatter, *Legality and Resistance*, pp. 204-205.
[35] Brissot, *Discours sur les conventions*, p. 10. Sur ce sujet, cf. Sommerer, *Anarchisme et constitutionnalisme*.

s'imposent aux générations futures. Pour prévenir la tyrannie de fondateurs tentés de créer des institutions immuables, ils défendent en 1791 un système ambitieux de « conventions » périodiques chargées de réactiver à intervalles réguliers la liberté qui s'était exprimée lors de l'été 1789. L'objectif est de « ressusciter à certaines époques le pouvoir constituant »[36] et de permettre aux citoyens (tous les vingt ans environ) de renouer avec l'ébullition civique des périodes de fondation.[37]

Surtout, on trouve cette idée dans la pensée anarchiste. C'est le cas chez le philosophe et militant allemand Gustav Landauer, assassiné en 1919 à l'occasion de sa participation à la République des Conseils de Bavière. En vue d'une séparation radicale vis-à-vis de l'État et du capitalisme, il prône la formation de communautés autonomes capables non seulement de rompre avec l'ordre dominant, mais aussi d'instaurer de nouvelles formes de relations sociales à même de se substituer aux rapports hiérarchiques et marchands. Cette séparation manifeste alors « l'effort pour créer une nouvelle réalité » adossée à un idéal d'émancipation qui ne doit pas être confondu avec les prédictions soi-disant scientifiques des marxistes. Mais cet effort doit être sans cesse relancé car toute communauté qui s'installe dans la durée voit inexorablement resurgir en son sein des rapports de domination. Dès lors, il faut prendre « l'insurrection comme constitution »[38] et organiser la réitération de la révolution : celle-ci n'est pas un évènement unique et définitif mais le moyen de combattre régulièrement la résurgence du pouvoir et la réification sociale. Point important, Landauer cite explicitement le *Lévitique* comme source d'inspiration. Dans un passage de ce livre (Lv 25) est instaurée tous les cinquante ans l'année du Jubilé au cours de laquelle les terres vendues sont restituées à leurs possesseurs initiaux (Dieu en étant le seul propriétaire) tandis que les esclaves sont libérés. Cette loi s'inscrit dans la continuité de législations antérieures dont on retrouve des traces jusque dans la Mésopotamie antique, lorsque le souverain procédait à la redistribution des terres et à l'affranchissement des esclaves. Une comparaison a également été faite avec la *Seisachtheia* de Solon, par laquelle furent libérés les citoyens réduits en esclavage pour cause de dettes. Mais l'apport spécifique de la loi du Jubilé est de rendre cyclique un acte autrefois discrétionnaire.[39] Dans la Thorah, ce qui était imprévisible devient récurrent et génère à intervalles réguliers un bouleversement des relations socio-économiques qui vient contrer la sédimentation d'inégalités jugées contraires à la volonté divine.

Ces exemples ouvrent la voie à une conception cyclique de l'expression du pouvoir constituant, lorsqu'une communauté assume de se mettre régulièrement en situation de table rase et de refondation – notamment dans le but d'abolir les mécanismes de domination et de réification qui surgissent inévitablement en son sein. Cela induit un renversement de la hiérarchie entre pouvoir constituant et constitué, le second étant considéré comme temporaire et ouvert à son propre remplacement. Parmi les auteurs qui ont récemment interrogé la possibilité d'un tel renversement, Joel Colón-Ríos défend ainsi l'usage récurrent par le peuple de sa capacité constituante à réclamer des changements institutionnels profonds. Il prône à ce propos un « constitutionnalisme faible »[40] qui donne

[36] Brissot, *Discours sur les conventions*, p. 4.
[37] Condorcet, *Des conventions nationales*, p. 193.
[38] Landauer, *Appel au socialisme*, p. 166.
[39] Watts, *Leviticus 25's History of Inspiring Freedom as a Moral Challenge to Literary-Historical Interpretation*, p. 5.
[40] Colón-Ríos, *Weak Constitutionnalism*, pp. 153-156.

la priorité aux périodes de refondation sur la conservation de l'ordre existant. Mais cela suppose aussi que le moment fondateur ne soit pas investi d'une autorité absolue qui prétendrait rendre l'ordre constitué incontestable et définitif. Bernal emploie pour sa part la notion très intéressante de « sous-autorisation » de la fondation[41] pour exprimer le refus, chez les acteurs constituants, de faire appel à un principe absolu qui mettrait les institutions hors de portée de la contestation. Ils acceptent ainsi qu'il n'existe pas d'autorité supérieure (ni de modèle de société parfaite) à même d'imposer un ordre immuable. Vatter, enfin, lorsqu'il évoque la coïncidence entre répétition et commencement, adopte une logique similaire : la répétition des actes de fondation fait que ceux-ci perdent leur caractère d'absoluité. Il n'est plus question d'une unique fondation exceptionnelle dont l'autorité écraserait les générations futures.[42]

Il me faut toutefois apporter deux précisions. La première est que le pouvoir constituant tel que je l'envisage est bien absolu dans le sens où il procède d'une négativité préalable qui ouvre au maximum le champ des possibles. C'est l'arrachement à la positivité qui est ici « absolu » et cette absoluité impose précisément que la décision constituante ne s'épuise pas dans son propre résultat. Elle doit pouvoir au contraire être renouvelée de façon récurrente par-delà sa fixation temporaire dans un régime particulier. Dès lors, à l'objection selon laquelle organiser la répétition de l'acte constituant serait une façon de le limiter par avance, je répondrai que c'est au contraire la seule manière pour lui de s'exprimer totalement : la décision n'est un « moment de folie » que dans la mesure où elle est réitérée et que la possibilité de cette réitération ne disparait pas une fois effectué un choix spécifique. La seconde précision est que, face à cela, il ne peut exister effectivement qu'un ordre positif « faible » qui conserve sa contingence et qui accueille en son sein la persistance d'une fonction prolétarienne qui s'attaque aux processus de réémergence de la domination et agit comme une instance de négation persistante du constitué. En d'autres termes, le pouvoir constituant n'acquiert sa plénitude qu'à condition que son résultat soit défaillant, imparfait, conçu dès l'origine pour n'être qu'un intervalle fragile entre deux révolutions.

C'est dans cette perspective que la réitération de ce pouvoir apparait comme un contre-cycle susceptible de neutraliser le risque de reprise du cycle benjaminien. Ce contre-cycle peut être qualifié de destituant : l'ordre positif est soumis à une forme de désœuvrement puisque les potentialités propres à la situation de nihilisme parfait ne sont actualisées que temporairement et ne sont pas fixées définitivement par une autorité incontestable. Certes, dans mon schéma, une actualisation a bien lieu et le pouvoir constituant n'est pas désactivé. Mais du fait de sa relance récurrente et de la fragilité de son résultat, cette actualisation n'éteint pas la pluralité des possibles qui prévalait dans la situation de nihilisme parfait, avant que la décision ne soit prise. C'est à l'inverse l'épuisement de cette dernière dans le constitué qui fait l'objet d'une désactivation, les institutions sociales et politiques étant constamment hantées par la promesse de leur propre destruction. On pourrait alors parler d'une impotentialité dérivée de l'absoluité constituante : pour s'exprimer pleinement, sans limite, par-delà les intervalles de stabilité institutionnelle, le pouvoir constituant doit être sans *archè,* réfréner sa prétention à fonder un ordre définitif et c'est en cela qu'il est à la fois absolu et destituant.

[41] Bernal, *Beyond Origins*, pp. 11-12.
[42] Vatter, *Legality and Resistance*, p. 207.

Dans cet article, j'ai exploré la complémentarité entre pouvoir constituant et pouvoir destituant. Cette complémentarité s'établit à deux degrés distincts. À un premier degré, il apparait que certaines caractéristiques de la pensée destituante (comprise dans sa proximité avec l'anarchisme) sont les conditions d'accès à la situation de nihilisme parfait dans laquelle la décision constituante peut s'affranchir de l'ordre existant et gagner la plénitude de son expression. Ces conditions sont des pratiques de la négativité qui aboutissent à une totalisation de la rupture, c'est-à-dire à un arrachement vis-à-vis de la positivité et à la sortie hors du cycle benjaminien de la violence fondatrice et de la violence conservatrice. À un second degré, le pouvoir destituant peut être défini en tant que conséquence d'un pouvoir constituant qui ne s'épuise pas dans le constitué. Ainsi, j'ai tout d'abord montré que seule la réitération de ce pouvoir garantit la pérennité de la forme radicale de liberté qui s'exprime lors des révolutions. Puis j'en ai déduit que c'est à travers ce principe de réitération que s'effectue la convergence entre les logiques constituantes et destituantes, lorsque sont maintenues la subordination et la contingence d'un ordre positif faible soumis à des refondations récurrentes.

Références

AGAMBEN, Giorgio. Vers une théorie de la puissance destituante. *lundimatin*, n. 45, 24 janv. 2016. Disponible sur : https://lundi.am/vers-une-theorie-de-la-puissance-destituante-par-giorgio-agamben. Consulté le : 5 mai. 2025.

AGAMBEN, Giorgio. Destituent Potentiality and the Critique of Realization. *The South Atlantic Quarterly*, v. 122, n. 1, pp. 9-17, 2023.

AGAMBEN, Giorgio. *The time that remains*: a commentary on the Letter to the Romans. Stanford: Stanford University Press, 2005.

AGAMBEN, Giorgio. *Potentialities*: collected essays in philosophy. Stanford: Stanford University Press, 1999.

BAKOUNINE, Mikhail. Comment se présente la question révolutionnaire. *In*: BAKOUNINE, Mikhail. *Bakunin's Oeuvres complètes*. Amsterdam: International Institute of Social History, 2000 (1969). Cd-Rom.

BAKOUNINE, Mikhail; NETCHAÏEV, Sergueï. Les principes de la révolution. *In*: BAKOUNINE, Mikhail. *Bakunin's Oeuvres complètes*. Amsterdam: International Institute of Social History, 2000 (1969). Cd-Rom.

BAKOUNINE, Mikhail. Confession. *In*: BAKOUNINE, Mikhail. *Bakunin's Oeuvres complètes*. Amsterdam: International Institute of Social History, 2000 (1951). Cd-Rom.

BAROQUE, Fray; EANELLI, Teagan. *Queer ultra violence*: Bash Back! anthology. Berkeley: Ardent Press, 2011.

BENJAMIN, Walter. Critique of violence. *In*: BENJAMIN, Walter. *Selected writings*. Vol. 1 (1913-1926). Cambridge: The Belknap Press of Harvard University Press, 1996 (1921).

BERNAL, Angelica. *Beyond origins*: rethinking founding in a time of constitutional democracy. Oxford: Oxford University Press, 2017.

BRISSOT, Jacques-Pierre. *Discours sur les conventions*: prononcé à la Société des Amis de la Constitution, séante aux Jacobins, le 8 août 1791. Paris: De l'Imprimerie du Patriote français, 1791.

COLON-RIOS, Joel. *Weak constitutionalism*: democratic legitimacy and the question of constituent power. London: Routledge, 2012.

COMITÉ INVISIBLE. *À nos amis*. Paris: La Fabrique, 2014.

CONDORCET, Nicolas de. Des conventions nationales, prononcé le 1er avril 1791 devant les Amis de la vérité (Cercle social). In: CONDORCET, Nicolas de. *Œuvres complètes*, tome XVI. Paris: Henrichs, 1804. pp. 188-209.

KALYVAS, Andreas. *Democracy and the politics of the extraordinary*: Max Weber, Carl Schmitt, and Hannah Arendt. Cambridge: Cambridge University Press, 2008.

LACLAU, Ernesto. Deconstruction, Pragmatism, Hegemony. *In*: MOUFFE, Chantal (ed.). *Deconstruction and pragmatism*. London: Routledge, 1996. pp. 47-67.

LACLAU, Ernesto. *New reflections on the revolution of our time*. London: Verso, 1990.

LANDAUER, Gustav. *Appel au socialisme*. Saint-Michel de Vax: La Lenteur, 2019 (1911).

MARX, Karl. *Introduction à la Contribution à la critique de la philosophie du droit de Hegel*. Disponible sur : https://www.marxists.org/francais/marx/works/1843/00/km18430000.pdf. Consulté le : 5 mai. 2025.

MUÑOZ, José Esteban. *Disidentifications*: queers of color and the performance of politics. Minneapolis: University of Minnesota Press, 1999.

NETCHAÏEV, Sergueï. Le catéchisme du révolutionnaire. *In*: NETCHAÏEV, Sergueï. *Bakunin's Oeuvres complètes*. Amsterdam: International Institute of Social History, 2000 (1969). Cd-Rom.

ROBINSON, Idris. The Destituent Urge Is Also a Destructive Urge: Agamben, Aristotle, and Benjamin on the Potentiality for Destitution. *The South Atlantic Quarterly*, v. 122, n. 1, pp. 137-156, 2023.

ROBINSON, Idris. Préface. *In*: TRONTI, Mario. Sur le pouvoir destituant. *lundimatin*, n. 343, 13 juin 2022 [en ligne]. Disponible sur : https://lundi.am/Sur-le-pouvoir-destituant. Consulté le : 5 mai. 2025.

SOMMERER, Erwan. Anarchisme et constitutionnalisme: Les enseignements du débat sur la réitération des actes constituants sous la Révolution française. *In*: ANCEAU, Clarisse; ASLANOFF, Élie; HILL, Louis, et al. (dir.). *Les juristes anarchistes*: vers de nouvelles utopies concrètes. Paris: Classiques Garnier, 2024.

SOREL, Georges. *Réflexions sur la violence*. Paris: Éditions du Seuil, 1990.

TARI, Marcello. *There is no unhappy revolution*. New York: Common Notions, 2021.

TRONTI, Mario. Sur le pouvoir destituant. *lundimatin*, n. 343, 13 juin 2022 [en ligne]. Disponible sur : https://lundi.am/Sur-le-pouvoir-destituant. Consulté le : 5 mai. 2025.

VATTER, Miguel. Legality and Resistance: Arendt and Negri on Constituent Power. *Kairos*, n. 20, pp. 191-230, 2002.

WATTS, James. Leviticus 25's History of Inspiring Freedom as a Moral Challenge to Literary-Historical Interpretation. *Biblical Interpretation*: a journal of contemporary approaches, 2022 [en ligne]. Disponible sur : https://surface.syr.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1115&context=rel. Consulté le : 5 mai. 2025.

À PROPOS DE L'AUTEUR

Erwan Sommerer
Erwan Sommerer est maître de conférences en Science politique à l'Université d'Angers. Ses recherches portent sur la pensée politique en période révolutionnaire ainsi que sur le lien entre pouvoir constituant, anarchisme et dé-réification des institutions et des identités. *E-mail*: erwan.sommerer@univ-angers.fr.